

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR****ORDONNANCES**

Avis est donné que le conseil d'arrondissement de Lachine, à sa séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026, a édicté les ordonnances suivantes :

Ordonnance OCA26-RCA09-19002-05 autorisant l'occupation temporaire du domaine public, en vertu du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*;

Ordonnance OCA26-RCA24-19004-05 autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, une dérogation aux articles pertinents du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-09 accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Ordonnance OCA26-2404-15-03, déterminant la fermeture temporaire de rue en vertu du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*.

Ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph, Montréal (Québec) H8S 2N4. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 septembre 2026.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Lachine* (RCA20-19002), adopté le 9 mars 2020, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que l'avis public concernant l'entrée en vigueur des ordonnances suivantes a été publié sur le site Web de la Ville de Montréal le 4 septembre 2026 :

Ordonnance OCA26-RCA09-19002-05 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);

Ordonnance OCA26-RCA24-19004-05 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004);

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-09 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Ordonnance OCA26-2404-15-03 - déterminant la fermeture temporaire de rues (R-2404-15) pour la tenue des événements publics ou spéciaux, selon l'horaire indiqué dans l'Annexe 1.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 4 septembre 2026

Fredy Alzate
Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-RCA09-19002-05

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue
des événements publics du mois de septembre et début du mois d'octobre 2026 (annexe 1)**

Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public

Ordonnance édictée le : 1^{er} septembre 2026
Avis public : 4 septembre 2026
Entrée en vigueur : 4 septembre 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA09-19002-05

(2)

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue
des événements publics du mois de septembre et début du mois d'octobre 2026 (annexe 1)**

VU l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*;

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les organismes et les partenaires de son territoire ;

Attendu que l'article 15, par. 4^o du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public* introduit le permis pour l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics ou spéciaux, préalablement autorisés par ordonnance du conseil d'arrondissement;

À la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise l'occupation temporaire du domaine public pour les événements publics ou spéciaux énumérés à l'annexe 1, aux dates, heures et lieux qui y sont indiqués.
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

ANNEXE 1

PROGRAMMATIONS DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026, septembre et début d'octobre)

JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-RCA24-19004-05

**Ordonnance autorisant la dérogation à certaines dispositions du *règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances* pour la tenue des événements publics
du mois de septembre et début du mois d'octobre 2026 (annexe 1)**

Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances

Ordonnance édictée le :	1 ^{er} septembre 2026
Avis public :	4 septembre 2026
Entrée en vigueur :	4 septembre 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA24-19004-05

(2)

Ordonnance autorisant la dérogation à certaines dispositions du règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances pour la tenue des événements publics du mois de septembre et début du mois d'octobre 2026 (annexe 1)

VU les articles 13.1, al. 2 et 4, et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les organismes et les partenaires de son territoire ;

Attendu que la tenue d'événements sur le domaine public peut comporter l'émission de bruits perturbateurs et la vente de marchandises et d'aliments ;

À la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise, pour les événements publics ou spéciaux, énumérés à l'annexe 1, aux dates et heures qui y sont indiquées, une dérogation aux dispositions suivantes :
 - Art. 13, al. 2, par. 2^e – Bruit
 - Art. 36, par. 16^e b) - Consommation d'une boisson alcoolisée dans un lieu public
 - Art. 36.1 - Vente de marchandises
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

ANNEXE 1

PROGRAMMATIONS DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026, septembre et début d'octobre)

JULIE-PASCALE PROVOST
MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-09

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) pour les événements publics du mois de septembre et début du mois d'octobre 2026 (annexe 1)

Règlement numéro RCA26-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2026

Ordonnance édictée le

:

1^{er} septembre2026

Avis public

:

4 septembre 2026

Entrée en vigueur

:

4 septembre 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA26-19001-09

(2)

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) pour les événements publics du mois de septembre et début du mois d'octobre 2026 (annexe 1)

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Attendu que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) prévoit des tarifs applicables à l'occupation temporaire des installations, parcs et équipements municipaux;

À la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs prévus à l'article 6.3.2 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), pour l'occupation temporaire des parcs, sont réduits en totalité pour les événements énumérés à l'annexe 1;
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

ANNEXE 1

PROGRAMMATIONS DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026, septembre et début d'octobre)

JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901007

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-2404-15-03

**Ordonnance déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue
des événements publics du mois de septembre et début du mois d'octobre 2026 (annexe 1)**

Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation

Ordonnance édictée le	:	1 ^{er} septembre 2026
Avis public	:	4 septembre 2026
Entrée en vigueur	:	4 septembre 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-2404-15-03

(2)

**Ordonnance déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue
des événements publics du mois de septembre et début du mois d'octobre 2026 (annexe 1)**

VU l'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les organismes et partenaires de son territoire;

À la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète :

1. L'interdiction de stationnement et de circulation de véhicules routiers pour les chemins publics suivants, aux dates et heures indiquées :
 - a. L'évènement *Saint-Pierre en fête* organisé par *Concert'Action Lachine*, de 10 h à 21 h, le samedi 19 septembre 2026 :
 - rue des Érables entre les rues Boyer et Duranceau (entre 8 h et 19 h);
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ANNEXE 1 (Septembre et début octobre 2026)

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026)

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026)												
Événements à autoriser					Conseil d'arrondissement							
Événements	Organismes	Dates	Horaire	Lieu	RCA09-19D02 Occ. temp. dom. publie	RCA24-19D04, 11rt.13, al.2, p11r. 2 (bruit)	RCA24-19D04, art. 13, al.1 (amplificateurs)	Dérogations		RCA26-19D01 Tarification 2026	R-2404-15 Circ. formel de	Autres Informations
								RCA24-19D04, 11rt.36 XX000	Musique indisponible			
BBQ de la rentrée	ÉCOLE SECONDAIRE DALBÉ-VIAU	vendredi 4 septembre 2026	9 h à 15 h	Terrain de balle de Dalbé-Viau	X	X				X		
Exposition	LE CERCLE DE FERMIERES LACHINE	5 septembre et 3 octobre	9 h à 15 h	Marché public de Lachine (surfa 18e Avenue)	X				X	X		
Prestation musicale	LE RÉVEIL DE LACHINE	8, 10, 15, 17, 22, 24, 29 septembre et 1er octobre	12 h 30 à 16 h	Parc LaSalle	X	X				X		
P'tit Marché	CONCERT'ACTION LACHINE	Ou 8 au 30 septembre	Mardi-A: 14 h à 20 h Mardi-B: 14 h à 20 h Mardi-C: 14 h à 20 h Mercredi: de 13 h 30 à 18 h 30 Jeudi: 13 h 30 à 18 h Vendredi: 9 h à 13 h 30	Mardi-A: parc LaSalle, angle 10e Avenue et Victoria Mardi-B: parc LaSalle, angle 9e Avenue et Saint-Antoine Mardi-C: devant le 1176, rue Provost Mercredi: Parc Ivan-Franko Jeudi: parc sur la rue Esther-Blondin (Terrain des Soeurs de Sainte-Anne) et devant le 1830, rue Ou/f Court Vendredi: bordure du stationnement du 2901, boulevard Saint-Joseph	X				X	X		

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026)

Evénements à autoriser					Conseil d'arrondissement							
Evénements	Organismes	Dates	Horaire	Lieux	RCA09-19002 Occ. temp. dom. public	RCA24-19004, art. 13, al. 2, par. 2 (bruit)	RCA24-19004, art. 13, al. 1 (amplificateurs)	Dérogations RCA24-19004, art. 36 XXXXXX		RCA26-19001 Tarification 2026	R 2404-15 Circ. Fermet. de rue	Autres informations
								Marchandises	Boissons alcooliques			
Exposition	LE CERCLE DE FERMIÈRES VILLE- SAINT- PIERRE	samedi 12 septembre 2026	8 h à 16 h	Marché public de Lachine (sur la 18e Avenue)	X			X		X		
Danser au fil de l'eau	L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ECLUSIERS"	samedi 12 septembre 2026	13 h à 18 h	Parc Noël-Spinelli	X	X		X		X		
Fête finale de softball du CLL	CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	samedi 12 septembre 2026	9 h à 22 h	Terrain de balle de Dalbé- Viau	X	X			X	X		
21e édition de la Course de bateaux-dragons CanSupport des Cèdres BDO	CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC.	samedi 19 septembre 2026	8 h à 15 h	Promenade Père-Marquette et Club de de canoë de course de Lachine	X	X		X		X		
Saint Pierre en fête	ARRONDISSEMENT ET CONCERT'ACTION LACHINE	samedi 19 septembre 2026	10 h à 21 h	Parc Kirkland	X	X		X		X	X	La rue des Érables sera fermée à la circulation, entre les rues Boyer et Duranceau entre 8 h et 19

ANNEXE 1 (Septembre et début octobre 2026)

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026)

Événements à autoriser					Conseil d'arrondissement							
Événements	Organismes	Dates	Horaire	Lieux	Dérégations							
					RCA09-19002 Occ. temp. dom. public	RCA24-19004, art. 13, al. 2, par. 2 (bruit)	RCA24-19004, art. 13, al. 1 (amplificateurs)	RCA24-19004, art. 36 XXXXX		RCA26-19001 Tarification 2026	R-2404-15 Circ. Fermet. de rue	Autres Informations
								Marchandises	Boissons alcooliques			
Journées de la culture	ARRONDISSEMENT	samedi 26 septembre 2026	12 h à 16 h	Site du Musée de Lachine	X	X				X		
Mamu Nikantetau	LES CAMPS ODYSSEE	29 et 30 septembre	15 h à 10 h	Parc René-Lévesque	X					X		Utilisation du stationnement adjacent au parc René- Lévesque.
Portes ouvertes	CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.	samedi 3 octobre 2026	10 h à 15 h	Carrefour d'Entraide de Lachine	X	X				X		Utilisation temporaire d'une partie du trottoir adjacent à l'entrée du 1176, rue Provost.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1er septembre 2026

Résolution: CA26 19 0191

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (Circulation), les ordonnances pour la tenue des événements des mois de septembre et du début d'octobre 2026

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux impliquant, selon les cas, l'occupation temporaire du domaine public, des dérogations aux règles de nuisances, des fermetures temporaires de rues et, le cas échéant, la gratuité des tarifs d'occupation;

ATTENDU QUE les articles applicables des règlements RCA09-19002 (occupation), RCA24-19004 (nuisances), R-2404-15 (circulation) et RCA26-19001 (tarification) permettent au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances, lesquelles entrent en vigueur à leur publication;

ATTENDU QUE les projets d'ordonnances OCA26-RCA26-19001-09, OCA26-RCA09-19002-05, OCA26-RCA24-19004-05 et OCA26-2404-15-03 couvrent les événements des mois de septembre et du début d'octobre 2026, tels que détaillés (tableaux lieux/dates/heures);

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'autoriser la tenue des événements énumérés à l'annexe 1, sous réserve de l'obtention de tous les permis, licences et autorisations requis et du respect des conditions imposées par les unités municipales compétentes;

D'édicter et de publier les ordonnances suivantes :

OCA26-RCA26-19001-09, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement numéro RCA26-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2026*, levant la tarification pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;

OCA26-RCA09-19002-05, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*, autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;

OCA26-RCA24-19004-05, en vertu des articles 13.1 al. 2 et 4, ainsi que l'article 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;

OCA26-2404-15-03, en vertu de l'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1266901007

Fredy Enrique ALZATE POSADA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 septembre 2026

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 4 septembre 2026

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement